

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 18 MARS 2016

portant nomination des membres du jury du concours de professeurs des écoles nationales supérieures d'art, discipline d'enseignement « sciences humaines appliquées à l'art, au design et à la communication », du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2002-1520 du 23 décembre 2002 modifié fixant les dispositions statutaires applicables au corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2015-370 du 30 mars 2015 modifiant le décret n° 2002-1520 du 23 décembre 2002 fixant les dispositions statutaires applicables au corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2003 modifié fixant les disciplines d'enseignement ainsi que la nature des épreuves et les modalités d'organisation du concours de recrutement des professeurs des écoles nationales supérieures d'art ;

Vu l'arrêté du 6 février 2003 modifié portant création de la commission chargée de donner un avis sur la pratique artistique de candidats aux concours d'accès au corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2003 modifié fixant la liste des titres ou diplômes permettant de se présenter aux concours d'accès au corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 autorisant, au titre de l'année 2016, l'ouverture d'un concours dans le corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Jérôme DUPIN, inspecteur de la création artistique, direction générale de la création artistique, est désigné en qualité de président du jury du concours externe de professeurs des écoles

nationales supérieures d'art, discipline d'enseignement « sciences humaines appliquées à l'art, au design et à la communication », du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016.

Sont nommés membres de ce jury pour l'école de Cergy :

- Monsieur Alexandre CASTANT, professeur, école nationale supérieure d'art de Bourges ;
- Madame Christine COLIN, inspectrice de la création artistique, direction générale de la création artistique ;
- Madame Lucile ENCREVÉ, professeure, école nationale supérieure des Arts Décoratifs ;
- Monsieur Sylvain LIZON, directeur, école nationale supérieure d'art de Paris-Cergy ;
- Madame Gabrielle WAMBAUGH, professeure, école nationale supérieure d'art de Limoges.

Sont nommés membres de ce jury pour l'école de Dijon :

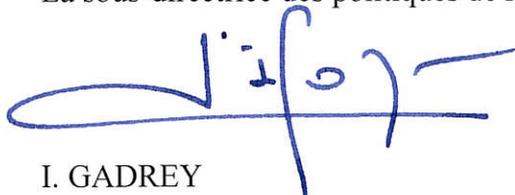
- Monsieur Alexandre CASTANT, professeur, école nationale supérieure d'art de Bourges ;
- Madame Sophie CAUDEL, directrice, école nationale supérieure de Dijon ;
- Madame Christine COLIN, inspectrice de la création artistique, direction générale de la création artistique ;
- Madame Lucile ENCREVÉ, professeure, école nationale supérieure des Arts Décoratifs ;
- Madame Gabrielle WAMBAUGH, professeure, école nationale supérieure d'art de Limoges.

Article 2

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 MARS 2016

La ministre de la culture et de la communication,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY